Rapport préliminaire au budget 2027

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Version définitive décembre 2026

Table des matières

1 Présentation générale ... 3

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le MCH2 ... 3

3 Commentaires relatifs au budget ... 5

4 Investissements ... 8

5 Planification financière 2027 à 2031 et capitaux propres ... 9

6 Résultat ... 10

6.1 Vue d'ensemble ... 10

6.2 Résultat du compte global ... 10

6.2.1 Compte de résultats ... 10

6.2.2 Compte des investissements ... 11

6.2.3 Résultat du financement ... 11

6.2.4 Résultat du compte général ... 12

6.2.5 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau » ... 12

6.2.6 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées » ... 13

6.2.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets » ... 13

7 Compte de résultats ... 14

7.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) ... 14

7.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre) ... 15

8 Compte des investissements ... 16

8.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions ... 16

9 Etat des capitaux propres ... 17

9.1 Evaluations ... 17

9.2 Commentaire des évaluations ... 18

9.2.1 Financements spéciaux (GM 290) ... 18

9.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292) ... 18

9.2.3 Préfinancements (GM 293) ... 18

9.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294) ... 18

9.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296) ... 18

9.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299) ... 18

10 Indicateurs financiers (résultat total) ... 18

11 Proposition du conseil communal ... 19

12 Approbation du budget ... 20

Rapport préliminaire au budget 2027

1 Présentation générale

Le budget 2027 a été élaboré sur la base du budget 2026 et de l'état des comptes à fin septembre 2026, en étroite collaboration avec les responsables des différents services et les conseillers communaux. L'auxiliaire de planification mis à disposition par le canton de Berne a également servi de référence pour établir les prévisions. Le Conseil municipal a adopté ce budget lors de sa séance du 28 octobre 2026.

Le compte général présente un excédent de charges de CHF 277'905.48, contre un excédent de revenus de CHF 71'548.97 au budget 2026. Le budget 2027 prévoit environ CHF 8'962'000.– de charges et CHF 8'684'000.– de revenus. La quotité d'impôt et les tarifs des taxes communales restent inchangés.

La dégradation du résultat intervient dans un contexte de hausse des charges de personnel, des dépenses d'entretien et des charges de transfert. Les revenus fiscaux sont, quant à eux, attendus en léger recul par rapport au budget 2026.

Les financements spéciaux de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets présentent ensemble un excédent de charges de CHF 210'271.35. Les déficits de l'eau potable et des eaux usées sont couverts par des prélèvements sur les réserves correspondantes, tandis que le résultat positif des déchets est attribué à la réserve de ce domaine. Le compte global présente ainsi un excédent de charges de CHF 488'176.83.

Le programme des investissements s'élève à CHF 2'706'300.–. Il comprend notamment la réfection des conduites du chemin du Pré à La Heutte, un prêt en faveur du Medicentre, le rehaussement des installations de pompage de La Heutte et l'assainissement du chauffage du hangar des travaux publics et du corps des sapeurs-pompiers. Plusieurs projets initialement prévus en 2026 sont reportés à 2027.

La planification financière 2027–2031 prévoit des excédents de charges au compte général. Selon les hypothèses retenues, l'excédent du bilan devrait néanmoins rester supérieur à CHF 6 millions à fin 2031. Cette réserve permet d'absorber les déficits prévus, tout en poursuivant l'entretien du patrimoine communal. L'évolution des résultats et des besoins de financement devra continuer à être suivie attentivement.

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le MCH2

2.1 Généralités

Le budget 2027 est établi selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Il distingue le compte général, financé principalement par les impôts, des financements spéciaux de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets.

Ces trois domaines assurent leur financement au moyen des taxes et des revenus qui leur sont affectés. Les excédents de revenus sont attribués aux réserves correspondantes, tandis que les excédents de charges sont couverts par des prélèvements sur ces réserves.

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif repris lors de l'introduction du MCH2

Le patrimoine administratif repris au 1er janvier 2016 a été amorti de manière linéaire sur huit ans, jusqu'à la fin de l'exercice 2023. Aucune charge liée à cet amortissement transitoire ne figure donc au budget 2027.

Le patrimoine concerné s'élevait à CHF 3'505'395.–. Le taux annuel appliqué était de 12,5 %, soit un amortissement annuel d'environ CHF 438'200.–.

2.2.2 Cas particuliers de l'eau et de l'assainissement

Le rapport 2026 prévoit, pour le patrimoine administratif repris dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, un amortissement linéaire correspondant aux attributions au financement spécial « maintien de la valeur » de l'année précédant l'introduction du MCH2. Ce principe est repris pour la présentation du budget 2027.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

Les éléments intégrés au patrimoine administratif après l'introduction du MCH2 sont amortis de manière linéaire selon les catégories d'immobilisations et leurs durées d'utilisation. Le calcul du budget 2027 tient compte des investissements planifiés et des durées d'amortissement applicables depuis le 1er janvier 2026, notamment du passage de 25 à 33 ans pour les bâtiments scolaires et culturels.

2.2.4 Amortissements supplémentaires

Le budget 2027 reprend la suppression des amortissements supplémentaires prise en compte dès le budget 2026 à la suite de la modification de l'ordonnance sur les communes.

2.3 Compte des investissements et limite d'inscription à l'actif

La limite d'inscription à l'actif retenue dans le rapport 2026 est de CHF 20'000.– depuis l'exercice 2023. Les dépenses inférieures à ce seuil sont portées au compte de résultat. Les dépenses ayant le caractère d'un investissement et atteignant ce seuil sont inscrites au compte des investissements.

Cette distinction permet de séparer les charges de fonctionnement des dépenses destinées à constituer, renouveler ou améliorer durablement le patrimoine communal.

3 Commentaires relatifs au budget

3.1 Quotité d'impôt et taxes communales

Le budget 2027 ne prévoit aucune modification de la quotité d'impôt ni des tarifs communaux présentés ci-dessous. Les estimations de recettes ont été adaptées à la situation connue lors de l'élaboration du budget.

Impôt ou taxe	Quotité ou tarif 2027
Quotité d'impôt communal	1,55
Taxe immobilière	1,20 ‰ de la valeur officielle
Taxe annuelle d'eau potable	CHF 200.–
Consommation d'eau potable	CHF 2.70 par m³
Taxe annuelle d'eaux usées	CHF 260.–
Consommation pour les eaux usées	CHF 2.50 par m³
Taxe annuelle des déchets	CHF 90.– par personne
Taxe d'hébergement	CHF 1.– par nuitée

3.2 Charges de personnel

Le budget des charges de personnel repose sur l'effectif de septembre 2026. Il intègre une majoration salariale globale de 1,5 %, destinée à couvrir le renchérissement et les augmentations individuelles prévues pour 2027.

Les charges de personnel augmentent de CHF 144'400.– par rapport au budget 2026 et de CHF 184'900.– par rapport aux comptes 2025.

Cette évolution s'explique principalement par trois remplacements pour des congés de maternité, l'engagement de l'apprenti agent d'exploitation à l'issue de sa formation pour une durée déterminée de six mois, ainsi que l'engagement d'une ou d'un stagiaire en formation HES. Le contrat proposé à l'apprenti vise à lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle.

Le budget intègre également une hausse du taux de prime de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, à la suite de plusieurs absences de longue durée.

3.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 2'072'400.–, soit une hausse de CHF 120'100.– par rapport au budget 2026 et de CHF 275'500.– par rapport aux comptes 2025.

Des crédits budgétaires spécifiques totalisant CHF 338'450.– sont prévus, principalement pour l'entretien des bâtiments communaux. Les contrôles électriques et de protection incendie nécessitent plusieurs travaux de mise aux normes.

Le remplacement des poignées à badge devenues obsolètes se poursuivra. Les dernières douchettes de la halle de gymnastique de Péry seront également remplacées afin de prévenir le risque de légionellose. Le budget comprend en outre le remplacement des stores de la façade ouest de cette halle, des travaux sur les sanitaires du centre d'animation de jeunesse (CAJ) et le remplacement de sa porte d'entrée principale équipée d'un dispositif antipanique.

La réfection de la place du Volg, initialement prévue en 2026, a été reportée à 2027 en raison du manque de disponibilités des entreprises de génie civil.

Pour l'école primaire, le budget prévoit le remplacement de Chromebook et d'iPad devenus obsolètes ainsi qu'une garantie de financement pour la manifestation autour du cirque organisée en 2027. Pour l'administration communale, la sécurisation de la salle du serveur et du coffre est planifiée.

Dans les domaines techniques, les mesures prévues concernent le renforcement du contrôle des conduites communales d'eau potable par l'ajout de capteurs, la mise en conformité de la signalisation des zones 30 dans les deux villages et la réparation de routes communales. Une étude de prospection portant sur les ressources en eau des sources existantes ainsi que l'entretien des forêts protectrices et des sentiers pédestres figurent également au budget.

L'ensemble des postes a été réexaminé et adapté aux besoins actuels afin de maîtriser les charges et de préserver les équipements communaux.

3.4 Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements planifiés augmentent de CHF 62'400.– par rapport au budget 2026. Leur calcul tient compte des investissements prévus en 2027 et des durées d'utilisation applicables aux différentes catégories d'immobilisations.

L'allongement de la durée d'amortissement des bâtiments scolaires et culturels, pris en compte dès 2026, reste intégré au calcul. Les investissements génèrent néanmoins de nouvelles charges d'amortissement, dont l'incidence doit être suivie dans la planification financière.

3.5 Charges de transfert

Les charges de transfert augmentent de CHF 186'700.– par rapport au budget 2026 et de CHF 299'200.– par rapport aux comptes 2025. Une part importante de ces charges découle de contributions imposées à la commune, sur lesquelles sa marge de manœuvre est très limitée.

Les principales hausses par rapport au budget 2026 concernent l'aide sociale, à hauteur de CHF 74'000.–, et la scolarité obligatoire, à hauteur de CHF 56'000.–.

3.6 Charges financières et autres charges

Les charges regroupées sous cette rubrique augmentent de CHF 237'820.– par rapport au budget 2026, mais restent inférieures de CHF 199'200.– à celles des comptes 2025.

Cette évolution s'explique notamment par le passage de 80 % à 100 % du taux d'attribution aux financements spéciaux destinés au maintien de la valeur des conduites communales. Selon la présentation du budget 2027, cette adaptation intervient sur la base de la directive cantonale et sur recommandation de la fiduciaire.

La valeur à neuf des conduites communales servant de base au calcul a également été réévaluée au cours des années 2024 et 2025.

3.7 Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux prévus au budget 2027 sont inférieurs de CHF 53'200.– à ceux du budget 2026, mais supérieurs de CHF 115'700.– à ceux des comptes 2025.

Les estimations reposent sur le nombre effectif de contribuables en septembre 2026 et sur les taxations provisoires 2025 des personnes morales.

Par rapport au budget 2026, les recettes attendues des personnes physiques progressent de CHF 148'500.–, tandis que celles des personnes morales diminuent de CHF 270'300.–. Les prévisions retenues en 2026 pour les personnes morales apparaissent ainsi probablement trop optimistes au regard des données disponibles.

3.8 Revenus des taxes

Les recettes provenant des taxes augmentent de CHF 95'900.– par rapport au budget 2026, sans modification des tarifs. Les montants budgétés ont été ajustés à la situation actuelle.

Ces recettes restent inférieures de CHF 226'500.– à celles des comptes 2025. Cet écart s'explique par la mise à jour de la facturation de l'eau effectuée en 2025.

3.9 Revenus de transfert

Les revenus de transfert augmentent de CHF 75'700.– par rapport au budget 2026 et sont presque identiques à ceux des comptes 2025.

Cette évolution comprend notamment une hausse de CHF 10'000.– des indemnités liées aux charges géotopographiques et sociodémographiques pour les prestations complémentaires. Les contributions cantonales en faveur de l'école à journée continue (EJC) et du CAJ progressent ensemble de CHF 27'500.–.

3.10 Autres revenus

Les autres revenus prévus au budget 2027 sont identiques à ceux du budget 2026. Ils restent inférieurs à ceux des comptes 2025, qui comprenaient le revenu exceptionnel lié au transfert de l'école de La Heutte du patrimoine administratif au patrimoine financier.

4 Investissements

Le programme des investissements 2027 s'élève à CHF 2'706'300.–. Plusieurs projets initialement planifiés en 2026 ont été reportés à 2027.

Projet	Montant prévu en 2027	
Réfection des conduites du chemin du Pré à La Heutte	CHF	700'000.–
Prêt en faveur du Medicentre	CHF	600'000.–
Rehaussement des installations de pompage de La Heutte (crédit d'engagement total CHF 660'000.-, part à charge de la commune de Péry-La Heutte)	CHF	372'000.–
Assainissement du chauffage du hangar TP/CSP	CHF	300'000.–
Acquisition d'un véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers	CHF	170'000.–
Installations sportives à Péry (crédit d'engagement total CHF 250'000.-, travaux étalés sur 2 ans 2027-2028), demande de subvention en cours	CHF	130'000.–
Acquisition d'un tracteur Kubota multifonction pour les concierges	CHF	75'000.–
Déplacement EJC au-dessus halle de gym (étude)	CHF	70'000.–
Système de contrôle des processus RITOP (plus de mise à jour obsolète)	CHF	50'000.–
4 tableaux interactfis pour école primaire	CHF	40'000.–
Assainissement dalles en béton Grand'Rue	CHF	37'000.–
Système YORD – Optimisation énergétique des bâtiments communaux Péry-La Heutte	CHF	34'300.–
Aménagement WC et cuisine 1er étage administration communale (estimation)	CHF	30'000.–
Réfection du sol (résine) de 2 salles de classes (sol devenu très poreux)	CHF	26'000.–
Réfection mur vitrine LH (estimation)	CHF	20'000.–
Remise en état du ruisseau Le Pichoux, demande de subvention à faire	CHF	21'000.–
Goudronnage place de parc des Tilles, reporté de 2026	CHF	21'000.–
Eclairage public - contrôle OICF (solde)	CHF	10'000.–
Total	**CHF**	**2'706'300.–**

Le faible volume d'investissements réalisés en 2026 permet de préserver les moyens nécessaires au financement des projets de 2027. Selon les prévisions présentées, la dette ne devrait pas augmenter au cours de l'exercice 2027.

Le calendrier des projets et leur financement devront être suivis en fonction de l'avancement des études, des autorisations et des décisions des organes compétents.

5 Planification financière 2027 à 2031 et capitaux propres

Planification financière	2027	2028	2029	2030	2031
Investissements	2'706'300.00	2'270'000.00	2'260'000.00	3'000'000.00	2'489'300.00
Excédent de charges/revenus	-277'905.48	-57'389.16	-134'987.31	-96'004.67	-93'041.71
Evolution probable de l'excédent du bilan	6'737'516.34	6'680'127.18	6'545'139.87	6'449'135.20	6'356'093.49

La planification financière 2027–2031 comprend principalement le déplacement de l'EJC au-dessus de la halle de gymnastique de Péry, la rénovation du Centre communal, un entrepôt pour les travaux publics, l'entretien périodique des canalisations et des routes communales ainsi que la rénovation du bâtiment administratif.

Elle prévoit des excédents de charges au compte général durant la période considérée. Selon les hypothèses retenues, l'excédent du bilan devrait néanmoins rester supérieur à CHF 6 millions à fin 2031.

Cette réserve offre une marge de sécurité pour absorber les déficits planifiés et poursuivre l'entretien du patrimoine communal. Elle ne dispense pas d'un suivi des résultats de fonctionnement et des besoins de financement. Les prévisions devront être actualisées chaque année en fonction des résultats effectifs, des recettes fiscales, des charges et du calendrier des investissements.

L'excédent du bilan doit être distingué des réserves affectées aux financements spéciaux. Les réserves de l'eau potable, des eaux usées et des déchets sont destinées aux tâches correspondantes et doivent être appréciées séparément.

Pour l'eau et l'assainissement, les financements spéciaux de maintien de la valeur sont alimentés selon les bases de calcul des réseaux. Le budget 2027 retient un taux d'attribution de 100 %, contre 80 % précédemment.

6 Résultat

6.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2027	Budget 2026	Comptes annuels 2025
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-488'176.83	125'495.62	2'755'076.87
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-277'905.48	71'548.97	2'930'232.59
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-210'271.35	53'946.65	-175'155.72
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	3'836'250.00	3'687'787.00	3'853'934.80
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	1'639'302.00	1'909'604.00	1'531'131.55
Taxe immobilière (GM4021)	4021	423'000.00	429'938.00	423'188.35
Investissements nets (GM 5./.6)	5 ./. 6	2'706'300.00	1'206'000.00	853'541.77

6.2 Résultat du compte global

6.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	10'178'516.22
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	9'570'067.39
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-608'448.83
Charges financières (GM34)	CHF	147'220.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	286'992.00
Résultat provenant de financements	CHF	139'772.00
Résultat opérationnel	CHF	-468'676.83
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	25'500.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	6'000.00
Résultat extraordinaire	CHF	-19'500.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-488'176.83**

6.2.2 Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	-
Dépenses d'investissement	CHF	2'706'300.00
Investissements nets	**CHF**	**2'706'300.00**

6.2.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-488'176.83
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	465'776.22
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	546'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-131'884.39
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	25'500.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-6'000.00
Autofinancement			CHF	411'215.00
Investissements nets:				
Résultat du compte des investissements	5./.6		CHF	2'706'300.00
Résultat du financement			**CHF**	**2'295'085.00**

6.2.4 Résultat du compte général

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	8'711'915.03
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	8'313'737.55
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-398'177.48
Charges financières (GM34)	CHF	147'220.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	286'992.00
Résultat provenant de financements	CHF	139'772.00
Résultat opérationnel	CHF	-258'405.48
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	25'500.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	6'000.00
Résultat extraordinaire	CHF	-19'500.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-277'905.48**

6.2.5 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	614'862.16
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	562'487.16
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-52'375.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-52'375.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-52'375.00**

Le compte de l'alimentation en eau devrait boucler sur un excédent de charges de 52'375.00 francs. Le Financement spécial y relatif augmentera et bouclera sur env. 801'800.00 francs.

6.2.6 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	700'285.68
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	527'842.68
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-172'443.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-172'443.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-172'443.00**

Le compte du traitement des eaux usées devrait boucler sur un excédent de charges de 172'443.00 francs. Le Financement spécial y relatif diminuera et bouclera sur env. 657'400.00 francs.

6.2.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	151'453.35
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	166'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	14'546.65
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00
Résultat opérationnel	CHF	14'546.65
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**14'546.65**

Le compte de la gestion des déchets se verra attribuer 14'546.65 francs sur le Financement spécial dédié, lequel affiche actuellement un total confortable de 315'600.00 francs.

7 Compte de résultats

7.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	CHARGES						
30	Charges de personnel	2'309'006.00	12'600.00	2'173'676.96	21'700.00	2'286'942.38	175'458.82
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'072'420.00	-	1'953'855.00	1'500.00	2'195'923.45	398'978.58
33	Amortissements du patrimoine administratif	465'776.22	-	403'393.94	-	352'645.18	-
34	Charges financières	147'220.00	-	147'200.00	-	236'088.72	76'436.11
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	546'000.00	-	287'500.00	-	538'965.00	-
36	Charges de transfert	4'797'914.00	-	4'611'207.00	-	5'405'517.03	906'848.75
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	25'500.00	-	27'000.00	-	201'117.57	-
39	Imputations internes	77'000.00	-	96'200.00	-	95'157.79	-
3	***TOTAL DES CHARGES***	***10'440'836.22***	***12'600.00***	***9'700'032.90***	***23'200.00***	***11'312'357.12***	***1'557'722.26***
	REVENUS						
40	Revenus fiscaux	139'025.00	6'229'398.00	69'706.00	6'213'287.00	-	6'027'935.50
41	Revenus régaliens et de concessions	-	75'000.00	-	75'000.00	-	80'113.00
42	Taxes	-	1'532'300.00	-	1'436'400.00	184'120.25	1'846'977.39
43	Revenus divers	-	8'100.00	-	100.00	-	6'974.74
44	Revenus financiers	-	286'992.00	-	277'708.00	2'801'256.85	5'710'653.70
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	131'884.39	-	112'784.52	-	58'619.68
46	Revenus de transfert	-	1'732'410.00	-	1'656'725.00	331'796.60	1'994'327.98
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	6'000.00	-	3'830.00	-	6'125.65
49	Imputations internes	-	77'000.00	-	96'200.00	-	95'157.79
4	***TOTAL DES REVENUS***	***139'025.00***	***10'079'084.39***	***69'706.00***	***9'872'034.52***	***3'317'173.70***	***15'826'885.43***
	CLÔTURE						
90	Clôture du compte de résultats	14'546.65	502'723.48	136'295.62	10'800.00	2'964'151.76	209'074.89
9	***COMPTES DE CLÔTURE***	***14'546.65***	***502'723.48***	***136'295.62***	***10'800.00***	***2'964'151.76***	***209'074.89***
	TOTAL	**10'594'407.87**	**10'594'407.87**	**9'906'034.52**	**9'906'034.52**	**17'593'682.58**	**17'593'682.58**

7.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1'401'401.86	122'292.00	1'286'780.06	122'258.00	1'282'225.67	149'273.12
		-	1'279'109.86	-	1'164'522.06	-	1'132'952.55
1	Ordre et sécurité publics, défense	321'320.55	230'054.55	378'464.55	204'554.55	370'541.27	225'083.55
		-	91'266.00	-	173'910.00	-	145'457.72
2	Formation	2'808'348.67	563'012.00	2'599'335.75	541'910.00	2'505'894.90	542'375.39
		-	2'245'336.67	-	2'057'425.75	-	1'963'519.51
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	95'600.00	11'500.00	88'000.00	3'500.00	86'255.10	19'883.89
		-	84'100.00	-	84'500.00	-	66'371.21
4	Santé	7'700.00	-	5'500.00	-	9'454.55	-
		-	7'700.00	-	5'500.00	-	9'454.55
5	Sécurité sociale	2'510'177.00	523'575.00	2'353'486.00	463'081.00	2'188'981.41	455'191.21
		-	1'986'602.00	-	1'890'405.00	-	1'733'790.20
6	Transports et télécommunications	999'953.96	139'100.00	1'001'928.72	182'130.00	898'343.78	164'484.55
		-	860'853.96	-	819'798.72	-	733'859.23
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'589'247.38	1'489'147.84	1'336'309.02	1'239'229.97	1'629'251.34	1'568'700.64
		-	100'099.54	-	97'079.05	-	60'550.70
8	Économie publique	51'297.45	338'937.00	53'197.45	300'000.00	42'631.75	397'977.04
		287'639.55	-	246'802.55	-	355'345.29	-
9	Finances et impôts	809'361.00	7'176'789.48	803'032.97	6'849'371.00	4'002'705.37	9'493'315.75
		6'367'428.48	-	6'046'338.03	-	5'490'610.38	-
	TOTAL	**10'594'407.87**	**10'594'407.87**	**9'906'034.52**	**9'906'034.52**	**13'016'285.14**	**13'016'285.14**

8 Compte des investissements

8.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	668'000.00	-	35'000.00	-	65'509.10	60'606.80
		-	668'000.00	-	35'000.00	-	4'902.30
1	Ordre et sécurité publics, défense	170'000.00	-	-	-	-	1'500.00
		-	170'000.00	-	-	1'500.00	-
2	Formation	357'300.00	-	33'000.00	-	31'093.15	-
		-	357'300.00	-	33'000.00	-	31'093.15
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
5	Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	653'000.00	-	488'000.00	-	396'278.72	20'000.00
		-	653'000.00	-	488'000.00	-	376'278.72
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	858'000.00	-	650'000.00	-	451'093.20	8'325.60
		-	858'000.00	-	650'000.00	-	442'767.60
8	Économie publique	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	90'432.40	943'974.17
		-	-	-	-	853'541.77	-
	TOTAL	**2'706'300.00**	**-**	**1'206'000.00**	**-**	**1'034'406.57**	**1'034'406.57**
	Excédent de dépenses		2'706'300.00		1'206'000.00		
	Excédent de recettes						

9 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

9.1 Evaluations

Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.1.2027		CHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2027 Motifs de l'augmentation (+)		CHF	Motifs de la diminution (-)		CHF	Capitaux propres au 31.2.2027		CHF
29	**Capitaux propres**	**12'229**							**29**	**Capitaux propres**	**12'229**
290	Financements spéciaux	2'054	9010	Attributions aux FS, capitaux propres	0	9011	Prélèvement sur les FS, capitaux propres	0	290	Financements spéciaux	2'054
29000	*FS «service du feu» à sens unique*		*9010*	*Attributions ordinaires*		*9011*	*Prélèvement ordinaires*		*29000*	*FS «service du feu» à sens unique*	
29000	*FS «service du feu» normal*	*0*	*9010*			*9011*			*29000*	*FS «service du feu» normal*	*123*
29001	*FS «Alimentation en eau»*	*0*	*9010*			*9011.1*			*29001*	*FS «Alimentation en eau»*	*797*
29002	*FS «Traitement eaux usées»*	*0*	*9010*			*9011.2*			*29002*	*FS «Traitement eaux usées»*	*841*
29003	*FS «Gestion des déchets»*	*0*	*9010*			*9011.3*			*29003*	*FS «Gestion des déchets»*	*293*
2900x	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*		*3890*	*Attributions extraordinaires*	*0*	*4850*	*Prélèvements extraordinaires*	*0*	*2900x*	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*	
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	3892	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres	0	4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-
293	Préfinancements	3'230	3893	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0	4893	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0	293	Préfinancements	3'230
29300	*Compte général*	*0*							*29300*	*Compte général*	*352*
29301	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*0*	*3510*	*Attributions selon la feuille de calcul des valeurs de remplacement*	*0*	*4510*	*Prélèvements à hauteur des amortissements ordinaires*	*0*	*29301*	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*1'170*
29302	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*0*	*3510*	*Idem*		*4510*	*Idem*		*29302*	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*1'708*
294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0		Attributions			Prélèvements		294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
29400	*Amortissements supplémentaires*		3894.XX			4894.XX			*29400*	*Amortissements supplémentaires*	
296	*Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier*	-	3896	Attributions à la réserve liée à la réévaluation	0	4896	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	0	296	*Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier*	-
29600	Réserve liée à la *réévaluation du patrimoine financier*	0							29600	Réserve liée à la *réévaluation du patrimoine financier*	0

9.2 Commentaire des évaluations

9.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Selon l'ISCB 1/170.111/14.2, la limite supérieure des comptes équilibre de la tâche (FSET), s'agissant de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées, ne doit pas dépasser le tiers de revenu annuel provenant des émoluments (valeur non contraignante du canton), soit env. 297'000.-. Or, les engagements envers les FSET précités avoisinent CHF 2'300'000.-. Ceux-ci devraient diminués ces prochaines années au vu des investissements prévus.

9.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Néant

9.2.3 Préfinancements (GM 293)

Eau et assainissement, les comptes sont principalement alimentés pas les montants découlant de la valeur de maintien du réseau d'alimentation et d'assainissement. L'attribution au FSMV est fixée à 100%.

9.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

Dissolues dès le 1er janvier 2026 conformément à l'entrée en vigueur des modifications de l'Oco et reporté au Résultats cumulés des années précédentes (29990)

9.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Néant

9.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

.

Malgré un résultat en excédent de charges, le bilan perdurera largement en positif, soit près de 6.7 mios.

10 Indicateurs financiers (résultat total)

Dans le budget, la présentation des indicateurs financiers est facultative dans le budget, la présentation des indicateurs financiers est facultative.

11 Proposition du conseil communal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière
c) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	10'351'236.22	9'863'059.39
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	488'176.83
Compte général	CHF	8'884'635.03	8'606'729.55
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	277'905.48
FS Alimentation en eau	CHF	614'862.16	562'487.16
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	52'375.00
FS Traitement eaux usées	CHF	700'285.68	527'842.68
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	172'443.00
FS Gestion des déchets	CHF	151'453.35	166'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	14'546.65	-

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Municipalité de Péry-La Heutte

Claude Nussbaumer, maire	Michel Joray, secrétaire communal(e)	Martine Krähenbühl, administratrice des finances

Péry, le 28.10.2026

12 Approbation du budget

L'organe compétent de la municipalité de Péry-La Heutte a approuvé le budget 2027 en date du 07.12.2026 conformément à la proposition du conseil communal du 28.10.2026.

Assemblée municipale de Péry-La Heutte

Pascal Gauthier,
Président

Muriel Quandranti,
Secrétaire

Péry, le 07.12.2026